

Collecte d'amiante, une prochaine date le 30 novembre

Jeudi 1^{er} octobre 2026

SOMMAIRE

Une nouvelle collecte d'amiante organisée le 30 novembre	3
Les modalités du dépôt d'amiante	3
La réservation du créneau horaire	4
La mise à disposition d'un kit de protection	4
Le jour du dépôt	4
Instructions pour l'emballage et le transport des déchets d'amiante	5
Sitreva, service public du recyclage	6

Contact

Pôle communication
Tel : 01 34 57 12 20
communication@sitreva.fr
www.sitreva.fr



Une nouvelle collecte d'amiante organisée le 30 novembre

Fort du succès de l'expérimentation menée fin 2025, Sitreva, en partenariat avec la région Île-de-France, renforce son engagement en renouvelant l'opération. Cette initiative, accessible à tous les administrés, vise à faciliter la gestion des déchets d'amiante, encore présents dans de nombreux foyers.

La prochaine édition aura lieu **lundi 30 novembre 2026** à la déchèterie d'Angerville. En réponse à ce besoin croissant, Sitreva prévoit déjà de proposer d'autres collectes dans les prochains mois.

Les modalités du dépôt d'amiante

La déchèterie d'Angerville sera, le **30 novembre 2026**, **exclusivement réservée aux dépôts d'amiante lié** (aucun autre type de déchet ne sera accepté).

Plusieurs créneaux de 30 minutes seront proposés, de 9h à 12h et de 13h à 16h. Plusieurs usagers pourront être accueillis simultanément sur un même créneau, pour une capacité totale de 60 personnes. Sitreva augmente ainsi sa capacité d'accueil par rapport à la précédente édition, qui avait accueilli 42 personnes.

Seuls les déchets d'amiante lié, c'est-à-dire de l'amiante emprisonné dans du ciment, seront acceptés :

- Les plaques de fibrociment (plaques planes, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives)
- Les tuyaux et canalisations de fibrociment (vide-ordure, cheminée, évacuation, gouttières)
- Les jardinières

Chaque déchet doit respecter les dimensions maximales de 2,50m x 1m.

Des points du Pass'déchèterie seront déduits en fonction du nombre de déchets :

- Jusqu'à 10 déchets : 25 points
- De 11 à 20 déchets : 40 points.
- Par exemple : 4 plaques + 3 tuyaux = 7 déchets donc 25 points et 9 plaques + 3 tuyaux + 6 jardinières = 18 déchets donc 40 points.



Contact

Pôle communication
Tel : 01 34 57 12 20
communication@sitreva.fr
www.sitreva.fr



La réservation du créneau horaire

Pour déposer de l'amiante il faudra être détenteur d'un Pass'Déchèterie Sitreva dont **le solde est supérieur ou égal à 25 ou 40 points en fonction de la quantité de déchets à apporter**. (Les usagers peuvent consulter leur solde sur leur espace en ligne sur le site sitreva.fr). Si le solde restant sur le Pass'Déchèterie ne suffit pas, l'utilisateur devra procéder à l'achat de points avant de s'inscrire à la collecte d'amiante.

1. Pour réserver un créneau :

- Remplir le formulaire de demande d'inscription en ligne
- Les services de Sitreva examineront la demande

2. Si le rendez-vous est validé, un mail de confirmation sera envoyé à l'utilisateur avec l'heure exacte du rendez-vous (le mail devra être conservé, car il sera demandé le jour du dépôt). Le Pass'déchèterie de l'utilisateur sera alors débité de 25 ou 40 points.

La mise à disposition d'un kit de protection

Un **kit d'équipements de protection individuelle** obligatoire ainsi que les emballages destinés à conditionner les déchets seront fournis aux usagers qui viendront les chercher au siège administratif de Sitreva sur rendez-vous. Un mail spécifique sera envoyé à ce sujet.

Une seule inscription par Pass'déchèterie et par an est autorisée.

Le jour du dépôt

Sitreva accorde une grande importance à la sécurité des usagers. Aussi, pour prévenir les risques liés à l'amiante, en complément de la distribution du kit de protection individuelle, des instructions détaillées concernant l'emballage et le transport des déchets d'amiante seront transmises aux usagers.

Le jour du dépôt, lundi 30 novembre, l'utilisateur devra se rendre à l'accueil de la déchèterie à l'heure précis du rendez-vous, présenter son Pass'déchèterie ainsi que son mail de confirmation de réservation à l'agent d'accueil en déchèterie. Il pourra déposer ses déchets d'amiante ainsi que les sacs contenant les équipements de protection utilisés pour manipuler l'amiante.

IMPORTANT : aucune aide au déchargement ne sera apportée. Si les déchets sont trop lourds, il est impératif que l'utilisateur vienne accompagné.

Tout dépôt non conforme pourra être refusé (contenu différent de ce qui aura été déclaré lors de l'inscription, emballages autres que ceux fournis par Sitreva, emballages mal fermés et/ou déchirés).

En cas d'empêchement ou de désistement, les usagers sont invités à contacter Sitreva le plus tôt possible par e-mail à amiante@sitreva.fr.

Contact

Pôle communication
Tel : 01 34 57 12 20
communication@sitreva.fr
www.sitreva.fr



Instructions pour l'emballage et le transport des déchets d'amiante

- S'équiper des dispositifs de protection fournis (Sitreva décline toute responsabilité si l'utilisateur choisi de ne pas y avoir recours)
- Emballer les déchets d'amiante dans les films plastiques préalablement récupérés. Chaque déchet doit obligatoirement être emballé individuellement de la manière suivante :
 1. Emballer entièrement le déchet **une première fois** à l'aide du film plastique puis scotcher.
 2. Emballer **une deuxième fois** le déchet avec le film plastique et scotcher à nouveau pour que le conditionnement soit totalement hermétique.
- Emballer les équipements de protection individuelle usagés dans les sacs fournis à cet effet, de la même manière :
 1. Emballer tous les équipements dans **un premier sac** et fermer à l'aide du scotch
 2. Mettre ce sac **dans un deuxième sac** et le fermer à l'aide du scotch.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

L'amiante lié ne doit pas être cassé, percé, meulé, ou scié pour éviter d'en libérer les fibres.

Sa manipulation doit se faire avec prudence, de préférence à l'air libre plutôt qu'en milieu fermé.

À la fermeture des emballages, ceux-ci ne doivent pas être compressés pour éviter que des fibres d'amiante ne s'échappent.

Pour le transport, la remorque est à privilégier.

Contact

Pôle communication
Tel : 01 34 57 12 20
communication@sitreva.fr
www.sitreva.fr

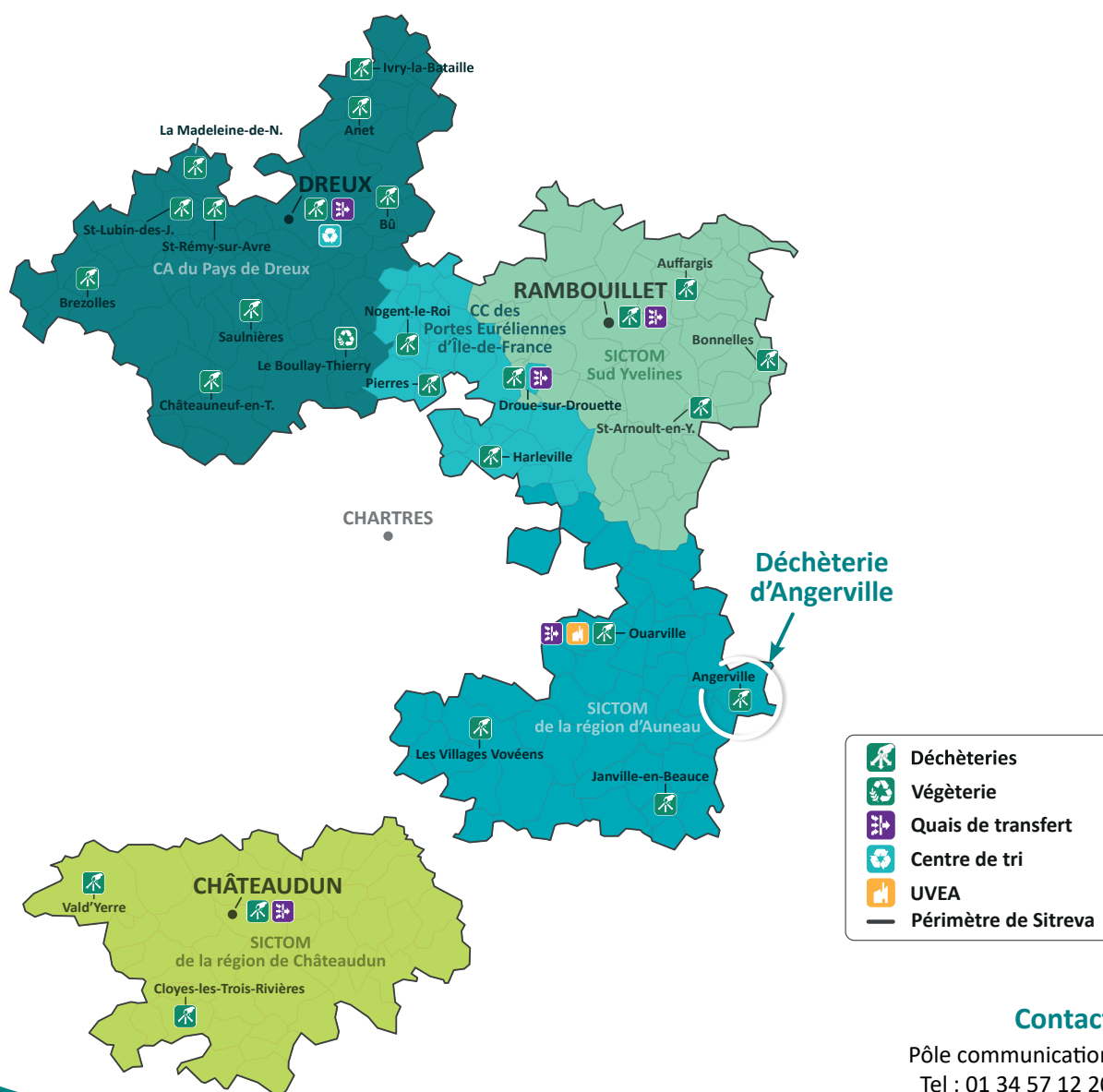


Sitreva, service public du recyclage

Sitreva est un établissement public chargé de traiter et de valoriser les déchets ménagers déposés dans ses 25 déchèteries et sa végétèrie, ou collectés par ses membres en porte-à-porte ou en points d'apports volontaires.

Ses 5 membres sont : la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, le SICTOM de la région d'Auneau, le SICTOM de la région de Châteaudun et le SICTOM Sud Yvelines.

Sitreva exerce sa mission sur un territoire de 223 communes et 320 256 habitants. Celui-ci s'étend de la grande couronne parisienne (région Île-de-France) aux départements de la région Centre-Val de Loire (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher) et de la région Normandie (Eure).



Contact

Pôle communication
Tel : 01 34 57 12 20
communication@sitreva.fr
www.sitreva.fr